



2024

Syndicat National des Officiers de Port Force Ouvrière
www.officierdeport.com

Halte à la récupération !

- Qui est à l'origine de la revendication sur l'attribution de la classe active (pénibilité) aux OP et OPA et du montage du dossier (En cours de validation par le ministère de la FP). **C'est FO SNOP !**
- Qui est à l'origine de la création du grade de Hors Classe pour les OP. **C'est FO SNOP !**
- Qui a écrit les arrêtés concours. **C'est FO SNOP !**
- Qui a demandé et obtenu un calendrier de négociation pour la révision des grilles indiciaires des C2/IM766 et C1/IM821 pour le calendrier social 2024. **C'est FO SNOP !**
- Qui a écrit les nouveaux statuts des OP et OPA afin d'attirer plus de candidats via le concours (En cours de validation par le conseil d'État et le CSAMPA). **C'est FO SNOP !**
- Qui a demandé et négocié la mise en place des nouvelles cartes professionnelles (En cours de distribution). **C'est FO SNOP !**
- Qui a écrit le futur arrêté uniforme (Validé par la DGAMPA). **C'est FO SNOP !**
- Qui est à l'origine de la revendication pour la création du 3^{ème} grade lieutenant exceptionnel pour les OPA. (Validé par la FP et les finances. En cours de validation par le CSAMPA et le conseil d'État) **C'est FO SNOP !**
- Qui a demandé et obtenue l'alignement de l'indice sommital IB 725 des lieutenants exceptionnels avec les OPA responsables de capitainerie (Validé par la FP et les finances). **C'est FO SNOP !**
- Qui a obtenu la garantie du maintien des effectifs OP/OPA suite à un préavis de grève en 2023. **C'est FO SNOP !**
- Qui a demandé une meilleure accessibilité aux hors classe et capitaine de port en chef, calendrier social 2024. **C'est FO SNOP !**
- Qui a demandé et obtenue la révision du régime indemnitaire dans le calendrier social 2024. **C'est FO SNOP !**
- Cette première étape déjà forte en avancée va nous permettre de recruter plus largement via **le concours** dès 2025.

« Ce n'est pas quand la guerre est finie que les loups doivent sortir du bois »
Jean de La Fontaine

Une deuxième étape de négociation, validé par l'AC, s'ouvre début 2024.
mars - recrutement, **avril**-rémunération, **mai**-évolution statutaire,
juin-emploi fonctionnel, **juillet**-passage au guichet unique.

Le SNOP FO fera un mouvement social avant l'été si nos revendications ne sont pas entendues.